

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 juin 2009
(convocation du 15 juin 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Juin Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10 h
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11h30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
M. ANZIANI Alain à M. CHARRIER Alain
M. ASSERAY Bruno à Mme. FAYET Véronique
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DELATTRE Nathalie
M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Yohan
M. DAVID Jean-Louis à Mme DESSERTINE à partir de 10h15
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime

Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUPOUY Alain
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h45
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h00
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. LOTHaire Pierre à M. PALAU Jean-Charles
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max à partir de 11h00
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU J-C à partir de 11h
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme. COLLET Brigitte
M. ROBERT Fabien à M. RAYNAL Franck à partir de 11h10
Mme. TOUTON Elisabeth à M. SOLARI Joël

LA SEANCE EST OUVERTE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service du réseau de distribution de chaleur des Hauts de Garonne - Année 2008 - Présentation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'article L1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le délégataire produit chaque année, avant le 1^{er} juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public ».

« Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte ».

Ce rapport est établi conformément aux dispositions du décret n° 2005-236 du 14 mars 2005 du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés locales, publié au Journal Officiel du 18 mars 2005.

L'année 2008, année de prorogation jusqu'au 31 décembre 2008 de l'affermage du service de distribution d'énergie calorifique des Hauts de Garonne confié au groupement SETGI/ELYO par délibération du 28 novembre 1997 a été marquée par :

- la réalisation d'une chaufferie de secours à Lormont pour desservir la partie du réseau la plus éloignée du complexe thermique de Cenon afin de sécuriser et améliorer le fonctionnement du réseau de chaleur, notamment en cas de fuite ;
- l'application sur la totalité de l'année 2008 du taux réduit de TVA à 5,5% sur l'ensemble des éléments de facturation aux abonnés du réseau de distribution de chaleur des Hauts de Garonne, conformément à l'article 76 de la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement qui modifie l'article 279b du code général des impôts, le réseau satisfaisant, comme en 2006 et 2007, au critère de la fourniture de chaleur produite à au moins 60% à partir de la combustion de déchets ;

- l'affectation pour l'année 2008, au titre du Plan National d'Affectation des Quotas de CO₂ n°2 (PNAQ 2) de 22.207 tonnes de quotas et, sur ces 22.207 tonnes, la restitution au Registre National des quotas d'émission de gaz à effet de serre de 17.182 tonnes de quotas correspondant aux émissions certifiées de CO₂ produites par l'Unité de Valorisation Energétique de Cenon sur l'année 2008. Par rapport au PNAQ 1 (période 2005 – 2007) au cours duquel l'allocation annuelle de quotas était de 32.212 tonnes, la tolérance des quantités de CO₂ rejetées dans l'atmosphère est en diminution de 31%;
- la consultation d'entreprises et la finalisation de plusieurs projets de raccordement d'immeubles collectifs et d'équipements publics au réseau de chaleur : Pôles culturels Palmer à Cenon et Bois Fleuri à Lormont (les travaux commencés en 2008 seront achevés en 2009), résidence Edouard Herriot à Lormont ;
- pour permettre le raccordement au réseau des résidences Mésolia et Domofrance à la Ramade à Lormont, la consultation d'entreprises pour la réalisation d'une première tranche de travaux pour le prolongement du réseau vers la future chaufferie mixte bois/gaz.

L'analyse financière effectuée par le Centre Contrôle de gestion de l'Inspection Générale et de l'Audit à partir des données transmises par le bureau de contrôle Pöyry-Energy S.A.S. fait ressortir pour l'année 2008 :

- une augmentation du chiffre d'affaires de 11,0 % en 2008 en raison, d'une part, de la forte hausse du coût des énergies fossiles (gaz), d'où une hausse de la tarification, et, d'autre part de la hausse de la consommation totale due à une plus grande rigueur climatique (le chiffre d'affaire R1 a augmenté de 15,6 % par rapport à l'année 2007 et le chiffre d'affaire R2 de 3,0 %);
- une augmentation des charges de 14,9 % due, principalement, aux achats de combustibles qui sont en forte hausse de 20,79 % par rapport à l'exercice précédent et à l'augmentation du poste Gros Entretien Renouvellement (GER) de 57,5 % (1.016.476,02 € H.T.) notamment sur le réseau et la chaufferie, le Fonds de GER ayant un solde négatif de 607.914,08 € H.T. au 31 décembre 2008. En fin de délégation le Fonds de renouvellement présente un solde cumulé négatif de 1.055.291,99 € H.T., une négociation est en cours avec le délégataire pour la prise en charge de ce déficit et fera l'objet d'une délibération particulière.
- en 2008, le montant des dépenses relevant du Fonds conventionnel (59.785,92 €), diminue de 64 %. Ces dépenses sont inférieures au budget prévisionnel établi par le Fermier (89.600 €). En fin de délégation le solde cumulé du Fonds conventionnel est positif de 38.226,45 H.T. €

Le coût moyen au logement (logement de 68,13 m²) en 2008 est de 573,55 € T.T.C. pour la fourniture de chauffage et d'eau chaude sanitaire contre 500,82 € T.T.C. en 2007, soit une augmentation de 14,5 %, la raison principale en étant la hausse du prix unitaire du MWh (+ 13,3 %) du à la forte hausse du coût des énergies fossiles en 2008, mais aussi, pour une part non négligeable, la hausse des consommations due à une rigueur climatique plus forte sur l'exercice 2008, en particulier dans la seconde moitié de l'année à compter du mois de septembre. Ce coût reste inférieur aux moyennes nationales et au coût des autres modes de chauffage.

Les contrôles effectués pendant l'année 2008 ont mis en évidence le respect des objectifs techniques du Contrat d'Affermage. Toutes les informations jugées nécessaires pour vérifier le bon fonctionnement et le bon entretien des installations du service public de chauffage urbain ont été transmises par le Fermier à la Communauté Urbaine de Bordeaux et à son bureau de contrôle Pöyry-Energy S.A.S.

Selon le rapport technique et économique établi par le bureau de contrôle Pöyry-Energy S.A.S., et au vu des résultats des contrôles effectués par les organismes habilités, les rejets gazeux dans l'atmosphère et les effluents liquides rejetés sont inférieurs aux valeurs limites réglementaires. Les niveaux de bruits émis par le site de Cenon, ainsi que les dispositifs de sécurité incendie, sont conformes à la réglementation actuelle.

Conformément à l'article L 1411.14 du code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service du réseau de distribution de chaleur des Hauts de Garonne, annexé à la présente délibération, sera mis à la disposition du public dans les mairies et au siège de la Communauté Urbaine.

En conséquence, et en application de cette réglementation, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du document ci-joint, comportant :

- une présentation générale et une synthèse de l'activité du service du Réseau de Distribution de Chaleur des Hauts de Garonne pour l'année 2008;
- une analyse financière du service pour l'année 2008 ;
- le compte rendu technique et financier de l'exercice 2008 établi par le fermier, le Groupement S.E.T.GI./ELYO S.A., en application de la loi n°95.127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, et de l'article 58 du Contrat d'Affermage du 5 décembre 1997.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées communication.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 juin 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 AOÛT 2009

PUBLIÉ LE : 26 AOÛT 2009

M. DIDIER CAZABONNE